Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique
Téléport 2 - 1 avenue Clément Ader
BP 40109
86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex
Tél : +33 (0)5 49 49 80 80

Arrêté n° AA-2025-03 du 17 juin 2025

Portant délégation de signature financière (Monsieur Henri BAUER)

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA et notamment son article 22.2 ;
- Vu l'arrêté AA-2025-02 du 17 juin 2025 portant nomination de Monsieur Henri BAUER en tant que Chef du département d'enseignement Informatique et Avionique (IA) ;

ARRETE

Article 1

Délégation financière est donnée à Monsieur Henri BAUER en tant que Chef du département d'enseignement Informatique et Avionique (IA) de l'ISAE-ENSMA, à l'effet de signer ou de valider dans le système d'information dédié, dans la limite du seuil de procédure des marchés publics :

- les engagements juridiques. Les engagements juridiques devront recueillir le visa du service marché conformément à la procédure interne en vigueur ;
- la certification des services faits ;
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Cette délégation de signature et validation est accordée sur l'entité budgétaire 900/IA/IAF01.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature. Les dispositions du présent arrêté abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou des délégataires.

Article 3

La Direction Générale des Services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 17 juin 2025, en 3 exemplaires originaux.

Vu et accepté le 23 JUIN 2025

Par le Délégataire,

Henri BAUER

Le Directeur,

Majdi KHOUDEIR

Destinataires :

- Délégataire (original), Agence comptable (original), Direction (original), Service financier (copie)
- Rectorat (copie) – Transmis à Monsieur Le Recteur de Région Académique, Chancelier des Universités, le 23 JUIN 2025